

Procès-verbaux du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

**SÉANCE RÉGULIÈRE
(04 JUILLET 2011)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le lundi 04 juillet 2011 à 19h30, au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents les conseillers et conseillères suivants :

Julien Auclair	Daniel Fortin
Stéphane Auclair	Marc Grenier
Lyne Bourque	Sonia Quirion

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre Bégin.

Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

206-07-2011

Il est proposé par Marc Grenier, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté après y avoir apporté les modifications signifiées et en laissant le varia ouvert.

PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE (6 juin 2011)

207-07-2011

Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Lyne Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 6 juin 2011, soit accepté tel que proposé.

PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE AJOURNÉE (20 juin 2011)

208-07-2011

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de l'assemblée ajournée du 20 juin 2011, soit accepté tel que proposé.

ACCEPTATION DES COMPTES

209-07-2011

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise, relative à juin 2011, totalisant 208 397,40\$ (Folio 350188) soit acceptée et que lesdits comptes soient payés. Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 5184 à # 5265 inclusivement. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

PERMIS DE JUIN 2011

Le secrétaire fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de juin 2011 et remis précédemment aux membres du Conseil, qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil reconnaissent avoir pris connaissance de la liste de la correspondance pour le mois de juin 2011.



No de résolution
ou annotation
210-07-2011

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT

Il est proposé par Daniel Fortin, appuyé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 195-2011, intitulé RÈGLEMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT.

211-07-2011

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS

Il est proposé par Lyne Bourque, appuyé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 196-2011, intitulé RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS.

QUESTIONS DU PUBLIC

Le président d'assemblée ouvre la période de questions à 19h49, après quelques interventions, la période de questions est fermée à 19h58.

212-07-2011

TRAVAUX DE CANALISATION 25^e RUE (ROGER POMERLEAU)

ATTENDU que des travaux de canalisation sont nécessaires pour la 25^e Rue;
ATTENDU que pour réaliser ces travaux de canalisation des plans d'ingénieurs sont requis;
ATTENDU que la Municipalité désire aller en appel de soumission sur invitation;
Il est proposé par Daniel Fortin, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
QUE soit demandé des soumissions pour la réalisation de plans d'ingénieurs pour des travaux de canalisation de la 25^e Rue aux firmes d'ingénierie Roche et Génivar;
QUE soit acceptée la plus basse des deux (2) soumissions reçues.

213-07-2011

CAMPING DU DOMAINE DE LA RIVIÈRE

Il est proposé par Stéphane Auclair, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas défrayer les coûts pour une vidange supplémentaire de fosse septique au camping du Domaine de la Rivière.

214-07-2011

PERMISSION D'OCCUPATION MTQ

ATTENDU le prolongement de la 35^e Rue et de la 3^e Avenue;
ATTENDU la nécessité de mettre en place un exutoire pluvial à l'intérieur de l'emprise de la voie ferrée;
ATTENDU la demande de permission d'occupation à des fins de construction d'un exutoire pluvial adressée au ministère des Transports par Génivar, au nom de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins, le 14 juin 2011;
ATTENDU que le ministère des Transports nous autorise à mettre en place un exutoire pluvial situé dans l'emprise de la subdivision Chaudière du Chemin de fer de Québec Central (approximativement au point milliaire 18.95);
ATTENDU que dans la lettre d'autorisation du ministère des Transports du 20 juin 2011, le ministère nous indique que cette autorisation est conditionnelle à la signature d'une permission d'occupation;
ATTENDU que cette permission d'occupation a été vérifiée par l'assureur de la Municipalité et que tout est conforme à notre contrat d'assurance;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Pierre Bégin, maire, soit le signataire autorisé pour la permission d'occupation.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

DEMANDE DE NON OBJECTION – IMPLANTATION D'UNE FILIÈRE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

215-07-2011

ATTENDU que la firme Roy Vézina associés a adressé à la Municipalité, en date du 29 juin 2011, une demande de non objection pour l'implantation d'une filière de traitement des eaux usées;

ATTENDU qu'une demande d'autorisation sera déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) pour la construction d'une filière de traitement des eaux usées pour la Menuiserie des Pins;

ATTENDU que la technologie de traitement retenue consiste en un marais filtrant utilisant Typha Latifolia. Cette technologie est classée démonstration par le MDDEP et elle possède la fiche technique BF-22.

ATTENDU que dans le cas où la performance d'épuration attendue ne serait pas respectée, la solution de remplacement préconisé est un bioréacteur Bionest de Bionest Technologie avec désinfection UV et déphosphatation chimique. Cette technologie est considéré standard par le MDDEP et possède la fiche technique CF-13;

ATTENDU que selon l'article 2.4 du « Formulaire de présentation des demande d'autorisation pour les système de traitement des eaux usées d'origine domestique », la demande d'autorisation doit contenir un certificat de la municipalité attestant que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation et que la municipalité ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation de la solution de remplacement, dans le cas où la performance d'épuration attendue ne serait pas respectée.

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité ne s'objecte pas au projet de construction d'une filière de traitement des eaux usées pour la Menuiserie des Pins utilisant la technologie du Marais Filtrant utilisant Typha Latifolia;

QUE la Municipalité ne s'objecte pas à la solution de remplacement préconisé, soit un bioréacteur Bionest de Bionest Technologie avec désinfection UV et déphosphatation chimique, dans le cas où la performance d'épuration attendue ne serait pas respectée.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES INSPECTEUR MUNICIPAL

216-07-2011

ATTENDU que l'inspecteur municipal a dû accumuler lors des dernières semaines plusieurs heures de travail suite à la supervision de travaux municipaux;

ATTENDU qu'avec les différentes tâches de l'inspecteur, il lui sera presque impossible de pouvoir les reprendre à court terme;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 50 heures travaillées à l'inspecteur municipal.

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UTILISATION NON AGRICOLE – EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE

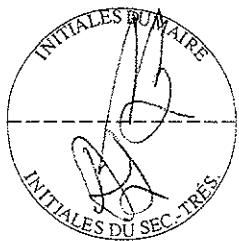
217-07-2011

ATTENDU les projets de développement résidentiel dans le rang St-Charles;

ATTENDU que des sections du rang St-Charles n'ont pas la capacité de support nécessaire à un trafic lourd;

ATTENDU que les carrières, sablières ne sont pas permises dans ce secteur;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas appuyer la demande d'autorisation pour utilisation non agricole des lots 3 629 058 et 3 629 104.



No de résolution
ou annotation

218-07-2011

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

FOSSÉ DE LA 1^{re} AVENUE

ATTENDU que des travaux de remblais ont été effectués par un citoyen dans une section du fossé de la 1^{re} Avenue appartenant à la Municipalité ainsi que sur son terrain privé;

ATTENDU que lesdits travaux ont été effectués sans certificat d'autorisation de la Municipalité;

Il est proposé par Julien Auclair, secondé par Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à l'inspecteur municipal d'aller vérifier les travaux de remblais qui ont été effectués.

POLITIQUE POUR NOUVELLE RÉSIDENCE ET POUR BÂTISSE COMMERCIALE

219-07-2011

ATTENDU la résolution 085-03-2011 qui énonçait que la Municipalité voulait promouvoir le développement domiciliaire et créer des incitatifs en matière environnemental et de protection incendie d'une valeur de 1500\$;

ATTENDU les recommandations juridiques de Cain, Lamarre, Casgrain, Wells S.E.N.C.R.L. stipulant la complexité de l'implantation d'un règlement;

ATTENDU que la mise en place d'une politique s'avère une option intéressante;

Il est proposé par Lyne Bourque, secondé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adoptée la « Politique pour nouvelle résidence et pour bâtisse commerciale 2011-2013 » tel que présentée;

QUE cette politique soit rétroactive au 1^{er} janvier 2011 et qu'elle prenne fin le 31 décembre 2013;

QUE soit réalisée une publicité pour faire connaître cette nouvelle politique.

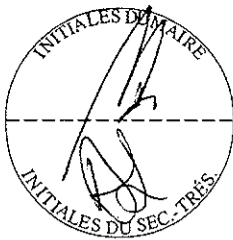
LEVÉE DE LA SÉANCE

220-07-2011

Il est proposé par Marc Grenier, secondé par Sonia Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h10.

Notes à la séance :

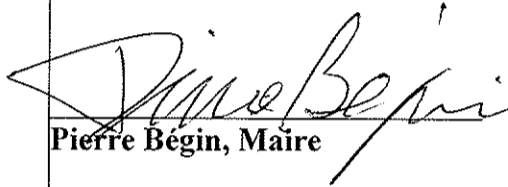
- 1- L'inspecteur municipal est chargé d'évaluer différentes solutions dont la possibilité d'ajouter un regard pour résoudre la problématique de l'eau de la rue qui pénètre dans des entrées privées et mine le gravier (35^e Rue). Le conseil mentionne que pour les prochaines nouvelles rues, cela devrait être une exigence donnée au promoteur de réaliser une bordure de rue.
- 2- Une demande est faite que la municipalité intervienne auprès du Camping de la Roche d'Or afin que soit baissé le son des haut-parleurs. Des citoyens de la 34^e Rue et de la 35^e Rue ont fait des plaintes à ce sujet.
- 3- La Municipalité décide qu'elle ne réalisera pas de rond de virage dans la 26^e Rue, ce secteur de la rue n'appartient pas à la Municipalité. Si un citoyen souhaite s'y construire, il peut être adjacent à une rue privée.
- 4- Une demande sera faite à Hydro-Québec pour savoir s'ils peuvent installer les lumières de rue en même temps que la mise en place des poteaux.
- 5- Une lettre sera envoyée à Vision Femmes pour appuyer leur projet triennal visant à accroître le nombre de femmes sur les instances décisionnelles.
- 6- La Municipalité ne participera pas au tournoi de volleyball 2011 organisé par la Fondation Raymond Drolet.
- 7- Mme Lyne Bourque offre des pins blancs.
- 8- Le conseil demande à ce qu'un rappel soit effectué auprès de Sogetel et de Construction Steeve Thibodeau pour les aménagements paysagers qui doivent être réalisés.

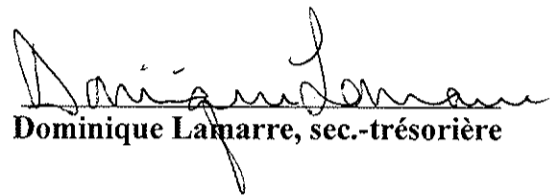


No de résolution
ou annotation

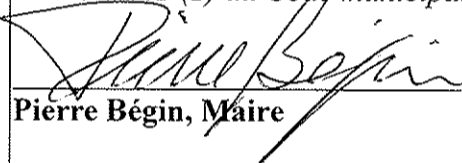
Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins

- 9- Marc Grenier entretient le Conseil sur le projet des affiches municipales. M. Grenier se renseignera sur les normes du ministère des Transports concernant l'affichage.
- 10- Sonia Quirion mentionne que Mme Marie-Claude Poulin s'ajoute au comité de la politique familiale et qu'une 1^{re} rencontre aura lieu la semaine prochaine pour expliquer le mandat aux membres du comité.
- 11- La berce du Caucase, plante toxique et très dangereuse, a été identifiée sur le terrain de la halte routière du vieux pont. Le ministère des Transports a aussitôt été avisé et quelqu'un est venu sur les lieux pour identifier les emplacements de la plante. Un spécialiste du MTQ devrait passer très prochainement pour l'éradiquer. Les moniteurs de l'OTJ ont été sensibilisés à la présence de cette plante pour éviter que les enfants soient en contact avec celle-ci. Quiconque aperçoit cette plante doit aviser la municipalité qui fera le nécessaire pour l'éradiquer de façon sécuritaire.


Pierre Bégin, Maire


Dominique Lamarre, sec.-trésorière

Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Pierre Bégin, Maire